

choisi la cause contre laquelle les dieux se sont prononcés. Saint Vincent-de-Paul portait les fers des forçats, et c'était un admirable sacrifice, parce qu'il n'immolait à ses misères que son propre corps, parce qu'avant le pauvre coupable il servait le pauvre innocent; mais qu'est-ce que l'exemple de Saint-Vincent-de-Paul aux yeux d'un philanthrope? Grâce à cet homme, la société et non le saint, soulagera le coupable du poids de ses chaînes; le meurtrier sera puni par ses remords, mais on le nourrira confortablement, et on lui mettra aux mains des menottes de roses; chaque soir on jouera la comédie au bagne, parce que la comédie corrige en riant; et que peut vouloir de plus la société, cette brutale qui s'acharne sur un misérable? (Phrase philanthropique.)

Le philanthrope a réussi à réaliser cette réverie d'une société où le crime serait traité plus favorablement que la vertu. L'auvergnat en sabots, qui consume sa vie en longs efforts pour gagner honnêtement un morceau de pain noir, a fini par trouver plus commode de suivre la route du bagne où l'on mange du pain blanc tous les jours, et de la viande deux fois par semaine. Madame Lafarge donne audience de midi à quatre heures; le matin est rempli du soin de sa toilette; le soir elle rédige un factum contre M. Odilon-Barrot. Le philanthrope trouve que tout cela est dans l'ordre. C'est la justice distributive qu'il a inventée, pour la mettre à la place des vieilles traditions de nos pères. Aussi, que de crimes et surtout que de récidives! La récidive est une invention de la philanthropie; le criminel est une spéculation comme une autre. Tel se fait marin, tel épicier, tel réclusionnaire, que sais-je? et tout cela pour qu'un philanthrope arrive à occuper une large place dans le livre du budget, et à voiturier par toute la France sa large masse de chair toute cousue de cordons et étincelante de croix! O temps! ô mœurs!... Mais je tombe dans l'indignation classique, et je ne hâte de mettre fin à cette esquisse déjà trop longue.

A. G.

Voici des faits à l'appui de l'opportunité de cette esquisse morale. Un journal disait cette semaine, en parlant de la condamnation à mort d'un assassin, que la société allait punir un assassinat par un autre assassinat! On devrait bien en finir avec ces déclamations.

Il y a long-temps que la philanthropie nous fait trembler pour la sûreté publique; et malheureusement nous ne la voyons pas disposé à faire cesser nos inquiétudes. Elle vient encore de sauver de la peine capitale un misérable convaincu d'avoir égorgé froidement à plusieurs reprises et à divers heures, son beau-père, sa belle-mère et leur fille. Quelques jours après, un autre scélérat a rencontré un jury plus sévère, qui l'a condamné à mort. Mais telle est l'idée qu'il s'était faite de la philanthropie actuellement régnante et de la révolution de juillet, qu'il ne pouvait pas lui entrer dans l'esprit, a-t-il dit, que la peine de mort ne fût point abolie depuis douze ans; et qu'on n'eût pas acquis, par les mérites de cette révolution, le droit d'ôter la vie aux autres; sans courir le risque de la perdre soi-même.

Enfin l'assassin Besson, cet homme de confiance des dames de Marcellange, qui a tué son maître en guet-à-pens, avec des circonstances si horribles, a aussi trouvé, postérieurement à sa condamnation, un défenseur officieux, qui écrit à la justice, sous le nom d'un *Philanthrope*, pour la gourmander sur sa cruauté. Le maintien de la peine capitale lui paraît une horreur impossible à concilier avec la marche des idées et le progrès des lumières. Si bien que de tous côtés la philanthropie s'attendrit et fond en larmes sur le sort des meurtriers et des malfaiteurs. Il n'y a que la voie et la sûreté des honnêtes gens qui ne lui inspirent rien, et dont elle ne prenne absolument aucun souci.

Ami de la Religion.

LIVRES NOUVEAUX.

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir une belle collection de **LIVRES DE RELIGION, DROITS, MÉDECINE, LITTÉRATURE, &c. &c. &c.**

AUSSI,

IMAGES, CHAPELETS, MÉDAILLES, &c. &c. &c.

Il se charge à l'ordinaire de préparer des **RÉGISTRES** de Paroisse, de 12 à 400 feuillets.

E. R. FABRE.

Montréal, 19 Nov., 1842.

A VENDRE,

A CE BUREAU ET CHEZ LES LIBRAIRES DE MONTRÉAL, DE QUÉBEC ET DES TROIS-RIVIÈRES,

UN CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL,

Pour l'année 1843.

Ce CALENDRIER contient outre une liste complète du CLERGÉ CATHOLIQUE des Diocèses de MONTRÉAL et de QUÉBEC, les ÉPOQUES ECCLESIASTIQUES notamment celles concernant le CANADA, l'ORDO ou l'ORDRE des RUBRIQUES, la Liste et les Termes des COURS de JUSTICE, la Liste des principaux OFFICIERS du GOUVERNEMENT, des MEMBRES de la LÉGISLATURE, des MAGISTRATS, des COMMISSAIRES pour l'érection des Paroisses, des AVOCATS, des NOTAIRES etc., les BANQUES de MONTRÉAL avec leurs jours d'escompte, etc., etc.

Le CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très bas prix.

J. N. WALKER,
MACHINISTE ET MANUFACTURIER DE
PRESSES,
RUE NOTRE-DAME,

VIS-A-VIS L'ÉGLISE DES RÉCOLLETS,

INFORME respectueusement les MAITRES-IMPRIMEURS qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des PRESSES, les mieux approuvées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New-York, donnant à l'acquéreur l'avantage de les recevoir sans impôt.

Les personnes désirant encourager l'industrie des habitans dans le pays, et en même tems se procurer des articles parfaits, sont priées de passer à l'Imprimerie de M. JOHN LOVELL, dans la rue St. Nicholas, pour y examiner une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER.
Montréal, 15 Novembre 1842.

Nous les soussignés, Imprimeurs, certifions que nous avons examiné une PRESSE, maintenant en usage, faite par M. J. N. WALKER, de Montréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des Presses généralement un usage à présent dans la Province.

JAMES STARKE,	J. E. MILLER,
JOHN LOVELL,	PETER GRANT,
LOUIS PERRAULT,	DONALD McDONALD,
JOHN C. BECKET,	JOHN AIKMAN,
JOS. PERRAULT,	L. C. LANTHIER,
JOHN GIBSON,	H. PERKINS,
THOS. EVANS,	A. T. HOLLAND,
F. CING-MARS,	JOHN WILLIAMS,
LEWIS MCCOY,	L. DUVERNAY.

Liste des prix même que ceux de New-York.

Impérial No 5.	\$300
" No 4.	275
" No 2.	260
" No 1.	250
Super Royal.	240
Modium.	230
Foolscap.	130

Presses à copier, Machine à imprimer, et tous les Outils d'Imprimeurs et de Relieurs, faits au plus court avis.

Les Éditeurs de papiers achetant des Presses, sont priés d'insérer l'avertissement ci-dessus une fois par semaine pendant trois mois et de charger le montant à

J. N. WALKER.

Montréal, 15 novembre 1842.

M. R. TRUDEAU,

APOTHECAIRE.

VIENT de recevoir un petit assortiment d'ARGENTERIES POUR SOLIDÉS, telles que CALICES, CIBOIRES, BURETTES, FONTAINES-A-BAPTÊME, ENCENSOIRS, GARNITURE D'AUTEL, &c. &c. pour lesquels il sollicite l'attention de MESSIEURS DU CLERGÉ. Il a aussi en main un grand assortiment d'ÉTOFFES, GALONS & FRANGES d'OR, d'ARGENT ET DE SOIE. Aussi TROIS LAMPES d'ÉGLISE.

Montréal, 10 novembre 1842.—3m.

AVIS A MM. DU CLERGÉ.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les MESSIEURS DU CLERGÉ, qu'il reçoit à l'instant les EFFETS d'ÉGLISES qu'il attendait depuis le printemps, qui consistent en un bel assortiment de Chandeliers et Croix pour autels, Calices, Ciboires, Ostensoirs, Burettes, Porte-Dieu, Ampoules, Bénitiers, Cartons d'autel, Encensoirs et autres articles de ce genre; et aussi un bel assortiment de Draps d'or et d'argent, Gallons d'or et d'argent, et de différentes dimensions.

JOSEPH ROY.

Montréal, 11 août 1842.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROIX, libraires de cette ville.

Prix des annonces:—Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, Ptre. de l'ÉVÊCHÉ.
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET,